

Communication relative à la création du CARIF-OREF Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 20 octobre 2016

Vu la communication transmise par Monsieur le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine relative à la création du CARIF OREF Nouvelle-Aquitaine,

La réorganisation annoncée du dispositif d'information et d'orientation régional est d'une importance cruciale aux yeux du CESER, tant les enjeux sont importants pour les usagers et pour les salariés des structures actuelles. Le CESER regrette fortement l'absence d'une évaluation des dispositifs existants, questionne le Conseil Régional sur les raisons l'amenant à privilégier le statut associatif, rappelle l'importance de maintenir l'adhésion au cadre du réseau national des CARIF-OREF, et interpelle sur la nécessité d'associer étroitement les salariés à la définition de la nouvelle organisation.

La volonté de doter la Région d'une structure ressource unique qui fédère et rapproche les acteurs de l'orientation, de l'emploi et du développement économique

Dans le cadre de ses compétences et de ses ambitions en matière de formation professionnelle et d'emploi, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine entend renforcer l'efficacité de son action de soutien à l'information et à l'orientation des jeunes et des adultes.

Considérant les évolutions du territoire et du contexte réglementaire, la collectivité Régionale souhaite s'appuyer sur une nouvelle structure d'information et d'orientation positionnée au centre du triptyque Orientation-Formation-Emploi. Il s'agirait concrètement de procéder à la fusion des trois structures préexistantes des anciennes régions (Aquitaine Cap Métiers, Prisme Limousin, ARFTLV Poitou-Charentes) en créant dès 2017 un CARIF-OREF unique, sous statut juridique associatif.

Si le CESER adhère à l'ambition d'améliorer les services d'information et d'orientation en direction des publics tout en tenant compte du contexte évolutif en termes économique, institutionnel et réglementaire, il exprime des questionnements sur la communication proposée

Le CESER considère que les fonctions d'information et d'accompagnement à l'orientation et à la formation des personnes sont effectivement primordiales et contribuent de façon essentielle aux objectifs de sécurisation des parcours professionnels. La coordination des acteurs de l'information et de l'orientation constitue donc un enjeu de premier plan et la nouvelle organisation prévue est d'une importance cruciale aux yeux du CESER.

Considérant ce qui précède et au vu du manque de précisions de la communication, le CESER exprime des réticences et souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur les points suivants :

- Concernant la politique d'orientation et de formation de manière générale, le CESER réitère ses demandes de considérer les processus d'orientation et de formation comme des processus complexes faisant appel à des données multiples qu'on ne saurait limiter à la création d'outils d'informations.

- Concernant la stratégie poursuivie, le CESER appelle le Conseil Régional à préciser les raisons du choix de création de cette nouvelle entité sous statut associatif plutôt que GIP.
- Le CESER déplore l'absence (ou la non communication) d'un état des lieux précis associé à une évaluation des dispositifs actuels au regard de l'identification des besoins des publics et des acteurs concernés.
- Concernant les missions assignées au futur CARIF-OREF régional, et les services que la nouvelle entité aura à assumer, le CESER tient à rappeler au Conseil Régional que les trois structures actuelles adhèrent à la Charte et au cahier des charges du réseau national des CARIF-OREF, garants de la cohérence et de l'égalité de services des usagers à l'échelle nationale et auxquels le CESER est très attaché.
- Compte-tenu de la diversité des statuts des salariés des trois ex CARIF-OREF, les conditions de la fusion méritent d'être précisées. Le CESER incite le Conseil Régional à engager au plus tôt une concertation avec les instances représentatives du personnel ou à défaut avec les représentants des salariés afin de tenir compte des difficultés inhérentes à toute fusion. Le CESER rappelle qu'une telle opération, au vu des effectifs et des moyens concernés, est inévitablement source d'incertitude et d'inquiétude et nécessite donc un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes concernées en vue de clarifier les objectifs, les modalités et les résultantes de l'opération.
- Considérant l'importance des enjeux concernant cette fusion des trois anciens CARIF-OREF, le CESER exprime son profond regret de n'avoir été destinataire de la communication qu'à la toute dernière minute et en séance, ce qui ne lui a pas permis d'en prendre connaissance dans de bonnes conditions ni de consulter au préalable les différents réseaux concernés.
- Enfin, au vu de son intérêt pour la question, le CESER regrette de ne pas avoir eu la possibilité de poser des questions orales aux services en charge du dossier.



Proposition de la commission 1
« Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie »
Présidente : Evelyne VIDEAU
Rapporteuse : Houria FALL-ABBEST

Avec les contributions des commissions :
- 7 « Vie sociale, culture & citoyenneté » :
Président : Manuel DIAS VAZ ; Rapporteuse : Éliane FOSSÉ ;
- 5 « Economie » :
Président : SINGARAVELOU ; Rapporteur : Daniel MARTEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Communication relative à la création du CARIF-OREF Nouvelle-Aquitaine »

194 votants
192 pour
2 absentions

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER Nouvelle-Aquitaine